



Comité Technique Ministériel du 16 mai 2013

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Il y a à peine un mois et demi, nous nous réunissions ici.

C'était le 4 avril et nous abordions les problématiques auxquelles le gouvernement prévoit d'exposer citoyens, usagers et agents du Service public.

Nous constatons que ce ministère est partitionné dans un paradoxal affichage de développement – qui plus est dit « durable » – et qu'il était sommé d'abandonner des missions dévoilées les unes après les autres.

Les routes au ministère de l'écologie (pour mieux les transférer aux majors du BTP ?) et l'assistance aux collectivités locales au ministère de l'égalité (par le vide ?) des territoires - pour mieux partitionner à son tour le service public républicain au travers du morcellement de la République elle-même ?

Nous pourrions ne rien avoir à ajouter, compte tenu de ce court « répit » depuis la précédente réunion du Comité technique ministériel si, comme le disent d'aucuns, le gouvernement restait les deux pieds dans le même sabot.

Mais il n'en n'est rien.

Et si le gouvernement n'est en effet pas resté les deux pieds dans le même sabot, les ministres ont poursuivi en vue d'enserrer les personnels dans le même brodequin que leurs prédécesseurs.

Dans nos ministères les restructurations semblent continuer en catimini.

Les évaluations de la RGPP++, renommée modernisation de l'action publique, se font sans concertation.

Il en est de même du Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification.

Que dire de plus de l'agence française de la biodiversité qui a déjà fait l'objet de deux rapports et qui n'a jamais été présentée en CTM ?

Certes il y a eu depuis notre dernier Comité technique ministériel une consultation dont les pouvoirs publics devront tenir compte – et pour cause !

L'Alsace a répondu oui à la République en répondant non au référendum du 7 avril.

Ce qui devrait freiner d'autres partitions déjà échafaudées ailleurs (en Bretagne, en « Normandies », etc...).

Mais les États généraux du droit de l'environnement engagés peu après - le 16 avril - par Delphine Batho ne visent-ils pas, via de nouvelles consultations - plus aléatoires celles-là et moins démocratiques - à faire diversion sur ce camouflet imposé par les citoyens ?

Quelques questions – tendancieuses – ne peuvent que nous alerter à cet égard, par exemple :

- Question n° 9 : « *Est-il préférable que les règles soient uniformes sur le territoire ou faut-il permettre des différenciations locales ? Dans quel domaine ?* »
- Question n° 17 : « *Faut-il changer d'autorité décisionnaire (État, collectivité locale, organe collégial, autorité administrative indépendante... ; niveau départemental, régional ou national) ? Si oui dans quels domaines ?* »
- Question n° 18 : « *Faut-il modifier l'organisation des administrations chargées de l'application du droit de l'environnement (instruction, évaluation, décision, contrôle) ? En quoi ?* »

Ces questions incitent à confondre le rôle des services du ministère de l'écologie du fond des dispositions du droit de l'environnement pour susciter un prétendu appel à un changement qui n'en serait pas un, mais la prévalidation de décisions déjà prises - et annoncées d'ailleurs - d'un État qui n'aurait d'autre vocation que de continuer à être dépecé, et ce plus particulièrement nos ministères. La preuve ?

La 25^{ème} question (qui n'est posée nulle part) : « *Faut-il maintenir et développer des services du ministère de l'écologie pour accompagner et assister administrativement et techniquement l'ensemble des acteurs concernés par le droit de l'environnement ?* »

Et si depuis le précédent Comité technique ministériel le ministre de l'austérité du moment est, après celui de l'austérité d'hier, parti vers d'autres horizons, ces austérités successives continuent à produire leurs effets.

Nous dénonçons ces politiques « *non seulement socialement destructrices mais aussi économiquement dangereuses et inefficaces* » et depuis, les derniers chiffres du chômage en France ont été publiés et nous le confirment.

Devons-nous attendre de faire le même constat qu'en Espagne où, comme les chiffres publiés par Eurostat le 18 avril le laissent apparaître, si, depuis trois ans que les politiques d'austérité drastiques y ont été mises en œuvre, le déficit public a été réduit de 0,6 point de pourcentage, le taux de chômage y a progressé dans le même temps de 30% ?

Depuis le précédent Comité technique ministériel, encore, nos ministres ont donc demandé aux préfets – c'était le 24 avril dernier, au travers d'une circulaire intitulée « GPEC » sur la fin de l'ADS-Atesat (plan d'expulsion de personnels devenus indésirables au sein du ministère) – de « *poursuivre la démarche prévue par la circulaire sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences du 12 avril 2012* » (sic !).

Cette décision traduit-elle, en l'absence de titulaire en charge de la direction des ressources humaines des ministères, une nouvelle externalisation : celle – plus radicale – de leurs personnels ?

C'est déjà au moins le plus pathétique aveu qui pouvait nous être fait d'une RGPP qui se poursuit mais sous un autre nom (en même temps que, de sinistre mémoire, le dossier « *Perspectives RH 2013* ») !

Et que non, rien n'a changé, tout a continué ... en pire !

En pire puisque, suite à la réunion sur le SERM – dont nous notons qu'il ne sera pas évoqué à ce Comité technique ministériel -, nous ne pouvons que déplorer la mauvaise gestion des compétences internes par le MEDDE/METL.

Au lieu de renforcer le recrutement dans ses propres corps, le MEDDE/METL choisit de pourvoir ses postes vacants en embauchant des agents de corps d'autres ministères.

C'est une manière de tuer les corps (pour ceux qui restent après avoir fragilisé les autres, et notamment ceux dont la fusion avait été décidée par le précédent gouvernement et mis en œuvre par l'actuel dès son arrivée !).

Jusqu'à présent les corps étaient liés à une politique publique, là on montre que n'importe qui peut faire l'affaire...

Le SERM réalisé en 2012 le prouve : 1/3 de recrutements venant d'autres ministères pour 2/3 de recrutements propres. Pire sur la catégorie A : le ministère y a recruté plus à l'extérieur qu'à l'intérieur !

Nous notons de surcroît que les chiffres qui nous avaient été présentés en avril 2012 n'ont pas du tout été respectés, ce qui n'est pas pour nous rassurer dans la perspective de la mise en œuvre du SERM 2013 dont nous ne ferons le bilan du « réalisé » qu'en 2014, après que les Préfets aient fait main basse sur sa mise en œuvre...

C'est d'autant plus choquant que notre ministère est le seul à avoir cette politique, tous les autres fermant leur porte.

Notre ministère est ainsi le seul à cumuler suppression d'effectifs et réduction des recrutements externes ; la double peine !

Nous nous réunissons aujourd'hui au surlendemain de l'adoption, par le Sénat, du projet de loi de flexibilisation de l'emploi.

Et avant même que les salariés n'en mesurent les conséquences réelles, le gouvernement annonce une concertation en vue d'une deuxième « *feuille de route sociale* ».

C'est donc une vraie « feuille » – et non une « sortie » – de route que nous attendons.

Et « sociale » - et non l'inverse !

Et ... maintenant !

Je vous remercie.